



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 1er août 2017

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

Le directeur départemental

à

Affaire suivie par Chantal BICHLER
chantal.bichler@moselle.gouv.fr
03 87 34 33 27

Monsieur le Maire d'AUGNY
14, rue de la Libération
57685 AUGNY

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant la pose d'une tête d'aqueduc sur le ruisseau le Rilleau pour le rejet des eaux pluviales d'un éco-lotissement situé rue de Metz à AUGNY

Réf : CBi

P.J : Dossier de déclaration
Récépissé de déclaration
Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante : **pose d'une tête d'aqueduc sur la berge du ruisseau Le Rilleau pour le rejet des eaux pluviales du lotissement Innov'Habitat rue de Metz à Augny,**

Ce dossier a été déposé par : INNOV'HABITAT sis 6, rue en Verrerie 57500 SAINT-AVOLD

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récepissé de déclaration n° 57-2017-251**» en date du 31 juillet 2017, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La chargée de mission Police de l'eau,

Chantal BICHLER

